

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1235

présenté par

Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste et social

à l'amendement n° AC1090 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , après avis conforme du Conseil constitutionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement motivé par l'opposition au projet de holding et l'absence d'étude d'impact sérieuse sur l'avenir des 15.000 agents des médias publics